RCS : NIORT
Code greffe : 7901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00239
Numéro SIREN : 532 010 576
Nom ou dénomination : SELIA

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2019 sous le numéro de dépôt 7498

Greffe du tribunal de commerce de NIORT

Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/7498

Type d'acte : Décision(s) de l'associé unique
Démission de commissaire aux comptes suppléant

Déposant :

Nom/dénomination : SELIA

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 532 010 576

N° gestion : 2011 B 00239

Copie certifiée conforme
VP / 24/01/2020 16:02:33
N° de dépôt - 2019/7498 / 532010576

SÉLIA
Société par actions simplifiée au capital de 350.000 euros
336, avenue de paris – 79000 Niort
RCS Niort n°532 010 576

PROCES VERBAL des DECISIONS de L'ASSOCIE UNIQUE
Statuant en date du 20 décembre 2019

Le 20 décembre 2019, à 14 heures 00, au siège social à Niort,

SÉOLIS, SAEML au capital de 72 116 000 euros dont le siège est sis 336, avenue de Paris - 79000 NIORT, immatriculée au RCS de NIORT sous le n° 492 041 066, et représentée par M. DUTRUC, Président du Directoire,

Agissant en sa qualité d'Associé unique de SÉLIA (ci-après « la Société »), SASU au capital de 350 000 euros dont le siège est sis 336, avenue de Paris - 79000 NIORT, immatriculée au RCS de NIORT sous le n° 532 010 576, détenant la totalité des actions composant le capital social de la Société,

A pris les décisions sur l'ordre du jour qui suit :

1. **Prise d'acte de la démission de M. PEROT de sa fonction de Commissaire aux comptes suppléant**

Etant préalablement exposé que, par courrier établi en date du 7 novembre 2019, M. PEROT a fait part à l'Associé Unique de sa démission de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant avec effet immédiat à compter de la réception dudit courrier, soit à la date du 18 novembre 2019.

L'Associé Unique,

Vu les Statuts de la Société et les dispositions du Code de commerce,
Vu la lettre de démission précitée de M. PEROT Alain,

Prend acte de la démission de M. PEROT Alain de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant de la Société, à compter du 18 novembre 2019.

Constate la fin du mandat de M. PEROT Alain à compter de cette même date.

Décide, au vu des dispositions en vigueur au sein du Code de commerce, de ne pas procéder à son remplacement.

2. **Pouvoirs aux fins de formalités**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes résolutions de l'Associé Unique en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité, d'enregistrement et de dépôts prévues par la loi.

ooOOoo

L'ordre du jour étant expiré, la séance est levée à 14h05.
De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Fait à Niort, le 20 décembre 2019,

L'Associé Unique, SÉOLIS
Représenté par M. DUTRUC
Es qualités de Président du Directoire

1 / 1

Copie certifiée conforme
VP / 24/01/2020 16:02:33
N° de dépôt - 2019/7498 / 532010576